

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

VILLE DE LYON
Conseil du 8^{ème} arrondissement
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 7 Décembre 2017

Le jeudi 7 Décembre 2017 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 1^{er} décembre 2017 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, PEREZ Daniel, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, RUNEL Sandrine, RABATEL Thérèse, FONDEUR Marie-Odile, LEFAOU Michel, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, DESBOS Eric, ODIARD Patrick, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, , AUZIAS Anne, MORIN André, DERVAHANIAN Isabelle

Excusés pouvoir : Mmes & MM : GAY Nicole, PELAEZ Louis, RITTER Michel,

Excusés : Mmes & MM : BACHA-HIMEUR Samira, Franck HEURTREY, TOURAINE Jean-Louis, BURILLON Carole, LEBUHOTEL Bruno, MICHONNEAU Elsa,

Absents : Mmes & MM : BOUDOT Christophe, BONNIEL CHALIER Pascale, DELACROIX Pierre

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Jeudi 7 décembre 2017



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON,
Maire du 8^{ème} arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Madame Laura FERRARI sera notre secrétaire de séance,
je lui demande de procéder à l'appel nominal.

(Mme FERRARI procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci. Nous avons donc le quorum.

Le lundi 27 novembre, M. Robert BATAILLY nous a quittés.
Avant de commencer notre Conseil d'Arrondissement, je tiens à lui
rendre hommage.

La disparition de Robert BATAILLY, figure emblématique
de la vie lyonnaise, nous a vivement touchés car il avait profondément
marqué cette ville et plus particulièrement le 8^{ème} arrondissement. Les
nombreux hommages qui lui ont été rendus depuis son départ et la foule
venue en masse à ses obsèques en témoignent.

Né en 1934 à Bourg-de-Thizy, Robert BATAILLY se sera
battu pour ses convictions, ses valeurs jusqu'au bout, malgré la maladie
qui l'affaiblissait ces dernières années.

Dans ce conseil où il siégea, nous savons combien l'homme était chaleureux, éloquent et pittoresque à plus d'un titre ; son humanisme était tout rabelaisien, lui qui ne perdait jamais une occasion de rendre honneur à la gastronomie lyonnaise. Il aimait l'humanité, tout simplement il aimait les gens et vivait en épicurien en maniant l'humour à bon escient.

Beaucoup ont salué à juste titre l'acteur associatif qui, depuis son engagement dès sa plus jeune enfance à l'amicale laïque ou au comité des fêtes de son village, jusqu'à son œuvre en faveur de la mémoire de la Grande Guerre avec ceux de Verdun par respect pour son père comme il disait, n'avait de cesse de se dévouer aux causes qui lui tenaient à cœur.

Le parcours de Robert BATAILLY inspirait le respect. Adjoint au maire de Lyon dès 1965, conseiller général du Rhône, député européen en 1989, il fut également consul honoraire du Sénégal.

Son attachement à la République ne se démentit jamais, lui qui la portait chevillée au corps. S'il portait fièrement ce radicalisme, se déclarait franc-maçon, c'était aussi pour témoigner de ses convictions républicaines qu'il plaçait dans la lignée d'Édouard Herriot auquel il ne manquait jamais de rendre hommage.

Rejetant toute forme de sectarisme, il cultivait un grand nombre d'amitiés républicaines. Raymond Barre l'avait même qualifié de symbole de l'élu républicain. La nation avait su lui rendre honneur en le faisant commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre national du mérite.

Pour avoir été adjoint délégué du 8^{ème} arrondissement sous le mandat de Francisque COLLOMB de 1977 à 1983, il convient de rappeler que Robert BATAILLY fut le premier maire du 8^{ème} arrondissement suite au vote de la loi de PML de 1983 à 1989. Il sut se saisir de cette loi pour faire reconnaître le 8^{ème} arrondissement

donnant tout son sens à l'élu de proximité.

Je me souviens que, du côté de la place de la Comédie, certains pensaient qu'il en faisait un peu trop et en prenaient ombrage. Il a donc œuvré pleinement afin que le 8^{ème} devienne un arrondissement à part entière.

Pensons à la réhabilitation de la cité Tony Garnier et à la réalisation des fresques monumentales dans l'espace public ou encore à l'aménagement de la place Ambroise Courtois. Il vécut également aux premières loges l'inauguration de l'institut Lumière. Je n'ai pas oublié son action pour faire connaître et reconnaître le carré des Italiens au cimetière de la Guillotière. Les origines d'Irène, son épouse, y étaient certainement pour quelque chose.

Robert BATAILLY s'employait à changer l'image du 8^{ème} alors frappé par la désindustrialisation.

En ces moments douloureux, nos pensées accompagnent son épouse Irène ici présente, ses fils Christian et Thierry avec nous ce soir, sa famille et ses proches auxquels nous avons présenté nos plus sincères condoléances. La mise en berne du drapeau tricolore sur la mairie est venue symboliser l'hommage que tout le 8^{ème} souhaitait rendre à son premier maire.

(Arrivée de M. ODIARD à 19 heures 10)

C'est en continuant à œuvrer pour l'intérêt général et notamment pour ce 8^{ème} arrondissement qui lui tenait tant à cœur et qu'il aimait tant que nous rendrons le plus bel hommage qu'il soit à Robert BATAILLY.

Mesdames et Messieurs, je vous demande une minute de silence.

(Il est respecté une minute de silence.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

1. Procès-verbal du Conseil d'Arrondissement du 8 novembre 2017

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Mme SAKER, un peu souffrante ce soir, nous a demandé que l'on passe son rapport en premier.

12. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 535 000 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 8 logements (5 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 107, rue du Professeur Beauvisage à Lyon 8^e

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'une garantie d'emprunt dans le but de réaliser une acquisition en VEFA de 8 logements (5 en PLUS et 3 en PLAI) situés au 107, rue Professeur Beauvisage.

La SAHLM Cité Nouvelle nous sollicite pour une garantie à hauteur de 15 % afin de souscrire 3 emprunts d'un montant total de 535 000 €. La SAHLM Cité Nouvelle s'engage à réserver à la ville de Lyon 3 % de la surface habitable en contrepartie de cette garantie.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mes chers collègues, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

14. Approbation et autorisation de signature de l'avenant de prorogation pour l'année 2018 du protocole d'accord 2012-2017 du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon

Mme ÉVA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et messieurs, par délibération du 27 février 2012, vous avez approuvé le protocole 2012-2016 du plan local d'insertion et d'emploi, le PLIE de Lyon, et par délibération du 16 janvier 2017, vous avez approuvé sa prorogation pour l'année 2017 par voie d'avenant.

Pour conduire sa politique en matière d'emploi et d'insertion professionnelle, la Ville de Lyon s'appuie sur la Maison Lyon pour l'emploi constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) et la Mission locale de Lyon, membre constitutif de la Maison Lyon pour l'emploi.

Ces deux structures sont porteuses d'un plan d'actions mutualisé qui permet de rendre encore plus lisibles les outils d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pour tous les publics et de mutualiser les actions en direction des entreprises en s'appuyant sur un partenariat efficace qu'a développé la Maison Lyon pour l'emploi et la formation avec les entreprises.

Le plan local d'insertion d'emploi de Lyon (PLIE) est l'un des principaux éléments de ce plan d'actions mutualisé. La Politique de la Ville de Lyon en matière d'emploi et d'insertion s'inscrit désormais en étroite articulation avec le plan métropolitain d'insertion pour l'emploi, ce que l'on appelle PMIE 2016-2020 de la Métropole de Lyon.

Conformément d'ailleurs au pacte de cohérence métropolitain et au contrat territorial entre la Métropole et la Ville de Lyon que vous avez récemment approuvé, la Métropole et la Ville de Lyon partagent des orientations communes centrées à la fois sur un renforcement de l'accès à l'emploi des personnes en insertion,

notamment en ce qui concerne les allocataires du revenu de solidarité active (RSA), un renforcement de la relation avec les entreprises et un lien plus fort entre aménagement urbain, développement économique et accès à l'emploi.

L'année 2018 sera marquée par la poursuite du renforcement et l'aboutissement de l'organisation de la politique emploi insertion de la Métropole de Lyon, avec notamment la mise en place d'une structure métropolitaine partenariale permettant de porter et de mettre en œuvre les principales orientations du PMIE de la Métropole de Lyon.

Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est la Métropole de Lyon qui a repris la gestion de l'ensemble des crédits au titre du FSE dont ceux notamment affectés au PLIE de Lyon. Pour ne pas créer de rupture de l'action publique qui serait préjudiciable pour les personnes concernées comme pour les opérateurs associatifs, je vous propose de proroger pour une année supplémentaire le protocole 2012-2017 du PLIE de Lyon par voie d'avenant joint en annexe au rapport afin de poursuivre cette phase de transition.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, Je vous prie de bien vouloir voter pour ce rapport et vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

Le rapport suivant est arrivé tardivement, il sera rapporté par Madame SAKER.

11. Logement social - Engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2017-2019 au titre de la loi SRU modifiée par la loi du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit de l'engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2017-2019 au titre de la loi SRU. Avant de vous livrer cet engagement, juste un petit rappel du bilan.

Tout d'abord, la Ville de Lyon a l'obligation de réaliser des logements locatifs sociaux au titre de l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain. Ainsi, sur les 4 800 logements que la Ville de Lyon s'était fixés comme objectif triennal par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2014, ce sont 5 772 logements qui peuvent être décomptés sur la période 2014-2016, soit un taux de réalisation de 120,25 % de l'objectif. Ainsi, la Ville de Lyon dépasse pour la cinquième période consécutive les objectifs fixés.

Entre 2001 et 2016, le parc de logements sociaux sur le territoire de la ville de Lyon a augmenté de 12 174 logements sociaux SRU. Le taux SRU est ainsi passé de 17,72 % au 1^{er} janvier 2001 à 20,18 % au 1^{er} janvier 2016, soit 53 583 logements.

Sur cette période, les taux ont progressé le plus dans les 2^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements et régressé dans le 9^{ème} arrondissement, résultat de l'effort de rééquilibrage de la production à l'échelle du territoire de la Ville et des opérations de renouvellement urbain.

Notre arrondissement connaît une stagnation de son taux, la forte dynamique immobilière du secteur contrebalançant les effets des opérations de renouvellement urbain.

S'agissant de l'engagement triennal 2017-2019, la Ville s'engage à maintenir une production de logement social élevée pour anticiper les prochaines échéances et répondre à la demande croissante.

La loi SRU a été modifiée par la loi Duflot du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social dont le principal élément est le relèvement du taux minimal de logements locatifs sociaux de 20 % à 25 % pour les zones tendues.

S'agissant du nouvel engagement triennal 2017-2019, l'évolution législative portée par la loi Duflot consiste à ce que celui-ci ne soit pas inférieur à 33 % du déficit en logement locatif social.

La Ville devra s'engager pour les trois prochaines années *a minima* sur l'objectif théorique fixé par la loi, soit 4 268 logements.

À partir des indicateurs de croissance des résidences principales et des logements sociaux sur les années 2001-2016, des opérations d'urbanisme lancées et à venir et de l'attractivité du territoire de la ville de Lyon, il vous est proposé un engagement triennal fixant un objectif de 1 600 logements sociaux par an pour la période de 2017-2019, soit un total de 4 800 logements.

Dans la continuité des efforts consentis par la Ville, ce nouvel engagement triennal permettra de répondre à la demande croissante de logements, environ 22 000 demandeurs pour l'année 2016, l'attention pour l'accès au logement des plus défavorisés ne faiblissant pas malgré la production élevée de ces dernières années. En effet, pour l'année 2016, la pression demande s'élevait en moyenne sur la ville de Lyon à 6,5 demandes pour une offre (données du fichier commun du Rhône).

Cet engagement s'appuie sur des outils et des politiques mis en œuvre en lien avec la Métropole de Lyon qui ont, sur les périodes précédentes, montré leur efficacité.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mes chers collègues, d'adopter ces engagements. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame SAKER.

Des demandes de parole sur ce rapport ?

Monsieur TOURNEBIZE ?

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Autant nous pouvons saluer le bilan depuis 2002 qui nous est donné sur la construction de logement social dans l'agglomération, autant je serai assez inquiet pour la période qui s'ouvre et beaucoup moins optimiste que le rapport ne l'est compte tenu des dernières dispositions prises au niveau gouvernemental, notamment en matière de diminution des APL.

Je m'explique : la construction de logements sociaux, c'est du ressort de la Ville ou de la Métropole mais c'est aussi un partenariat avec notamment les bailleurs sociaux. Aujourd'hui, les mesures qui ont été prises nationalement, même si la discussion de la loi de finances a permis d'étaler un peu dans le temps la mise en œuvre de ces mesures, se traduiront concrètement, avec l'injonction qui est faite aux bailleurs sociaux de diminuer leurs loyers, par une diminution relativement importante de leur capacité de financement.

On sait déjà sur notre arrondissement qu'un certain nombre d'opérations de réhabilitation ont été remises en question, GLH notamment a anticipé des diminutions budgétaires à venir. Je crains que sur la production de logement social, ces mesures gouvernementales se fassent aussi sentir.

Je crois qu'il faut être attentif à ce que les bailleurs sociaux qui sont très inquiets nous font savoir en ce moment. Je crains que le 8^{ème} soit fortement impacté et malheureusement les quartiers les plus défavorisés du 8^{ème} par rapport à l'application de ce type de mesure.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous d'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

Nous revenons à l'ordre du jour normal, nous allons épargner nos adjointes malades.

2. Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local communal à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et des 12 MJC de Lyon

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'approuver des conventions de partenariat avec nos associations, les associations gestionnaires à la fois des centres sociaux et des MJC. Je vous ferai grâce de l'ensemble de la liste mais, pour le 8^{ème} arrondissement, il s'agit de l'association pour la gestion du centre social des États-Unis qui gère le centre social de Langlet Santy et celui des États, la MJC Laënnec et la MJC Monplaisir.

Je vous invite vivement à voter ces conventions de mise à disposition de locaux

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

3. Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2018 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, au regard des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, et dans un souci de lisibilité, la Ville de Lyon a choisi de faire approuver par une délibération distincte du budget l'ensemble des subventions dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption du budget, la plupart d'entre elles faisant l'objet de conditions d'octroi.

Par ailleurs, des associations ont signé des conventions pluriannuelles avec la Ville et je vous propose, dans ce même temps, d'adopter à la fois un certain nombre de subventions pour les associations et le modèle de convention.

Pour le 8^{ème}, un petit focus sur quelques associations, on les retrouve dans différents domaines, que ce soit la culture avec notamment le musée urbain Tony Garnier, des associations sportives comme la Convention gymnique, le FC Lyon Football, Handisport lyonnais et j'en passe quelques-unes, mais également dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance.

L'ensemble des domaines sont couverts par ces subventions. Je vous remercie d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ?

Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- Ce rapport se rapporte, si j'ose dire, à des éléments très différents qui sont d'ailleurs fort bien mis en page et que l'on arrive à bien suivre mais qui mériteraient peut-être un vote par division. Je sais que cela ne se fait pas pour l'instant mais, ultérieurement, dans de tels dossiers, nous pourrions faire par division cela prendrait un peu plus de temps.

M. LE MAIRE.- D'autre demande de parole ? (*Non*)

Je vais vous rappeler ce que je dis tous les ans : c'est une présentation à toutes les associations pour ce qu'elles pourront compter en 2018. Le budget n'est pas voté mais les associations peuvent savoir tout de suite ce qu'elles auront en 2018, ce qui leur permet de préparer leur budget.

Vous reverrez toutes ces subventions au cours de l'année mais cela permet de fonctionner un peu plus facilement.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

4. Lyon 8^e - Cession par la Ville de Lyon au profit de la société Foch investissements de 14 lots dépendant de l'immeuble en copropriété sis 131 à 141, rue Bataille - EI 98268 – N° inventaire 08268A001

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, la Ville de Lyon avait acquis en 1999 un certain nombre de locaux et un lot dans une copropriété au 131 à 141, rue Bataille. Ce bâtiment que nous connaissons tous bien était utilisé par une association, on avait coutume de l'appeler Espace Bargoin.

Ce bâtiment a fait l'objet voici quelques années de problématiques concernant la sécurité et la Ville a souhaité le vendre.

Le rapport que je vous propose est la cession des parts de la Ville dans cette copropriété au profit de la société Foch Investissements.

Je vous remercie de bien vouloir donner votre accord pour ce dossier.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. Lyon 8e - Convention autorisant l'implantation d'un rack à vélos au bénéfice de la Ville de Lyon consentie par Grand Lyon Habitat sur la parcelle BD 13 située 13, avenue Viviani – EI 08034

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur le secteur Viviani, la Ville de Lyon possède deux équipements importants : un gymnase qui héberge notamment la Convention gymnique de Lyon mais également le pôle France de gymnastique et une crèche.

Dans le souhait de développement des modes doux et de l'accès à ces deux équipements, la Ville a souhaité mettre en place des arceaux vélos, mais nous sommes sur une partie d'un terrain qui appartient à Grand Lyon Habitat et l'objet de ce rapport est de mettre en place une convention d'occupation temporaire pour l'implantation de ces racks à vélos.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

J'ai regardé le plan, on y voit des râteliers à vélos qui

s'attachent avec la roue avant. J'aimerais attirer l'attention, j'espère que ce n'est pas un plan exact parce que si on veut favoriser les vols de vélos, c'est parfait, il suffit de dévisser et de repartir avec le cadre et la roue arrière, il n'y a plus qu'une roue avant à récupérer. Un vélo se fixe par le cadre.

Les vols de vélos sont actuellement en croissance exponentielle, c'est normal, c'est lié au trafic qui augmente. Je crois qu'il serait sage de bien étudier l'installation que l'on y met et de ne pas mettre ces anciens râteliers à vélo qui ne permettent pas d'accueillir tous les vélos, les pneus larges ne passant pas.

C'est juste une précaution d'usage vu les circonstances.

Merci.

M. LE MAIRE.- D'autre demande de parole ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Une remarque de forme sur cette délibération : il serait pas mal que le gymnase Viviani dans la délibération s'appelle gymnase Sergueï Voronzov puisque nous l'avons baptisé récemment du nom de ce sportif et il serait intéressant que, dans les délibérations de la Ville, on puisse quand même utiliser le vrai nom de ce gymnase, il me semble.

M. LE MAIRE.- Je pense que nous partageons tous votre remarque.

S'il n'y a plus de demandes de parole, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. Avis du Conseil Municipal sur le projet arrêté de révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

M. COHADE.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, une fois n'est pas coutume, la présentation de ce rapport se fera en deux parties, notre collègue Michel LE FAOU nous présentera la grande partie du PLU-H sur le volet plus métropolitain, je compléterai avec la délibération qui nous est proposée aujourd'hui concernant la vision de la Ville sur ce même plan local de l'urbanisme et de l'habitat.

M. LE FAOU.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Avant que nous puissions nous prononcer, il faut vous présenter ce projet de plan local de l'urbanisme qui a été arrêté au conseil de la Métropole de Lyon le 11 septembre 2017.

Comme vous le savez tous, la compétence en matière de droit des sols et d'élaboration du plan local de l'urbanisme et de l'habitat est une compétence métropolitaine et, dans ce cadre, nous sommes consultés pour avis au titre de ce que l'on appelle les personnes publiques associées, comme le seront aussi un certain nombre d'organismes, je pense notamment aux chambres consulaires, à l'État, au Sytral, à la Région et à d'autres qui émettront un avis sur ce document. C'est dans ce cadre que nous émettons un avis.

Nous avons mis en révision générale le précédent PLU pour le transformer en PLU-H. Cela a démarré le 31 mai 2012 et la concertation s'est terminée le 30 septembre 2016, soit quatre ans et quatre mois, ce qui a permis d'organiser un certain nombre de réunions, de mettre à disposition un site Internet dédié et de recueillir un certain nombre d'observations que nous avons ensuite examinées pour préparer ce plan local de l'urbanisme et de l'habitat.

Quasiment 10 000 personnes se sont mobilisées, nous

avons eu des contributions écrites et orales, notamment lors des réunions publiques organisées à cet effet. Sur le 8^{ème} arrondissement, nous avons organisé une réunion publique au sein de l'espace citoyen pour évoquer ce sujet.

Nous avons aussi mis en place des formations à destination des conseils de quartier et des comités d'intérêt local avec des ateliers PLU-H et des conférences thématiques organisés sur ce sujet.

Lorsque nous avons voté et délibéré sur l'arrêt de projet au conseil de la Métropole, il fallait tirer aussi un bilan de la concertation. Au titre de cette phase de concertation, on peut remarquer qu'un certain nombre de contributions sont organisées autour de 7 grandes thématiques qui sont les suivantes :

- Une approche intégrée et dynamique du territoire
- L'habitat, la mixité et la diversité sociale
- La place du développement économique et de la multifonctionnalité dans la ville
- Les déplacements et la mobilité durable
- La nature en ville et le patrimoine naturel
- Le paysage urbain, la qualité urbaine, le patrimoine
- La méthodologie de l'élaboration et de mise en œuvre du PLU-H avec un certain nombre de propositions transversales

Au titre de ces principales préoccupations exprimées par nos concitoyens au travers de cette consultation, on retrouve les difficultés pour se loger, la question de la densité, les déplacements, l'identité et le patrimoine des communes et la volonté de maintenir des espaces naturels et agricoles. C'est quelque part aussi l'expression de préoccupations qui peuvent être contradictoires les unes avec les autres. L'objectif a été de préserver le sens de l'intérêt général tout en répondant à une grande partie de ces demandes.

À noter aussi que 40 % des contributions correspondaient à des demandes individuelles.

Je ne m'étendrai pas sur les grandes dates qui permettent de voir le cheminement de l'élaboration de ce document, c'est un processus assez long, j'entrerai plus en détail sur le PLU, les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Nous sommes dans un contexte qui a beaucoup évolué ces dernières années, à la fois eu égard à la modification du SCOT pour intégrer un certain nombre d'évolutions législatives, l'articulation que nous devons réaliser avec le plan de déplacements urbains que nous avons mis en révision aussi quasiment concomitamment, enfin, notre volonté d'intégrer le programme local de l'habitat dans le PLU pour en faire le PLU-H. C'est la conjonction de ces différents dispositifs qui nous conduit à l'élaboration de ce PLU-H.

Il a été révisé à trois échelles de territoire : l'échelle métropolitaine, les bassins de vie qui sont une nouveauté dans ce document et la déclinaison soit communale soit au niveau des arrondissements pour la ville de Lyon.

Au travers de l'élaboration de ce document, nous avons cherché à remplir un certain nombre d'objectifs que nous nous étions donnés, notamment l'objectif du défi métropolitain, faire en sorte que nous ayons une métropole plus attractive et plus rayonnante au profit de tous.

Cela passe par un certain nombre d'actions, notamment en direction des jeunes et des étudiants, essayer de favoriser à la fois le développement des pôles universitaires et une offre de logements dédiés aux étudiants. Je rappellerai juste qu'aujourd'hui, les étudiants représentent plus de 10 % de notre population à l'échelle de la métropole. C'est un segment en forte augmentation, ils sont 145 000 et

on prévoit 160 000 étudiants d'ici 2025. Cela veut dire aussi être en capacité de développer une offre, notamment pour les loger.

Nous souhaitons conforter l'offre commerciale de l'hypercentre, prendre en compte l'existence d'un certain nombre de grands équipements qui ont émergé durant cette période, notamment le musée des Confluences, le Grand Stade, Gerland. Nous créerons dans le futur PLU-H un zonage spécialisé dédié aux grands équipements.

Nous souhaitons aussi faire rayonner la Métropole à partir de certains projets, des grands projets urbains économiques comme celui de la Part-Dieu, la Confluence, Gerland, le projet des Gratte-Ciel sur la commune de Villeurbanne qui permettra quasiment le doublement du centre-ville de Villeurbanne, qui est un projet important. Pour ce faire, nous créons un zonage dédié aux grands projets.

Nous souhaitons aussi développer un cadre de vie attractif et nous appuyer sur le patrimoine naturel et le patrimoine bâti remarquable. Nous prenons en compte un certain nombre de dispositions dans l'élaboration du bâtiment pour préserver ou développer tout cela.

Pour faire vivre ce territoire, il faut bien évidemment être en capacité d'y créer de la richesse et, quelque part, cela se prépare aussi en amont, en permettant notamment l'implantation d'entreprises, en préservant des capacités dédiées à l'accueil des entreprises, dédiées au développement des TPE-PME et en faisant en sorte que nous ayons une économie diversifiée et mieux intégrée dans la ville.

Nous allons garantir la capacité de développement et de renouvellement des zones d'activité économique parce que c'est important pour le développement de notre territoire. Nous mettrons en œuvre un nouvel outil, notamment sur les deux communes de Lyon et Villeurbanne. Ce seront des secteurs de mixité fonctionnelle, c'est-à-dire où l'on puisse, au sein d'un ensemble immobilier, à la fois avoir de

l'activité en pied d'immeuble et réaliser du logement au-dessus. Cela nous permettra sur un certain nombre de secteurs de pouvoir imposer ces locaux d'activité qui sont aujourd'hui très recherchés, notamment par des artisans ou des petites entreprises.

Nous ne sommes pas dans le domaine de la production mais ce sont des entreprises qui ont quand même besoin de locaux adaptés en ville pour développer notamment cette notion de ville des courtes distances et éviter de multiplier les déplacements à l'échelle de la ville.

Nous voulons favoriser la visibilité de l'offre tertiaire, ce qui passe par la poursuite des grands projets qui sont initiés déjà depuis quelques années.

Enfin, nous souhaitons aussi organiser un développement commercial équilibré et durable et nous avons cette spécificité sur notre territoire d'avoir un bon équilibre entre à la fois le commerce de proximité, ce que proposent la grande distribution et les marchés forains qui sont une caractéristique de notre territoire. Nous souhaitons préserver cet équilibre, ce qui passe par une maîtrise des zonages commerciaux.

S'agissant du défi de la solidarité en matière de logement, nous avons évoqué tout à l'heure la question du logement conventionné, nous souhaitons faire en sorte que la métropole soit accueillante, solidaire, équilibrée et que l'on puisse favoriser l'accès pour tous au logement. Cela passe par un certain nombre de dispositions. On rappelle ici quelques chiffres : +160 000 habitants depuis 2002 sur le territoire de la métropole, nous avons mis en chantier en 2016 quasiment 10 000 logements et, au regard des objectifs du SCOT, sur une période qui nous mène jusqu'à 2030, nous souhaitons produire à l'échelle de ce territoire de la métropole entre 8 000 et 8 500 logements par an sur 15 ans.

Avec une exigence en matière de diversité et notamment

faire en sorte que 45 % de l'offre nouvelle à réaliser soit du logement conventionné ou abordable, et aussi en nature de produit parce que, comme je l'expliquais tout à l'heure, il faut pouvoir loger une grande diversité de population, à la fois des jeunes en logement étudiant, des personnes âgées, des jeunes actifs et, aujourd'hui, tous ces publics nécessitent la production de logements avec des caractéristiques bien précises pour répondre à leurs attentes.

Nous poursuivrons cette dynamique de production via une politique foncière de la Métropole, 2 grandes opérations d'aménagement qui seront lancées, 8 zones d'aménagement concerté l'an prochain sur le territoire de la Métropole, et bien évidemment les aides financières via les aides à la pierre qu'apportent l'État et la Métropole en la matière.

Je ne vais pas détailler les objectifs du PLU-H, si vous le souhaitez, nous vous ferons passer le PowerPoint.

Les secteurs de mixité sociale ont toujours été mis en œuvre sur la base du volontariat. Nous étions à 35 communes et nous serons demain à 40 communes qui ont fait le choix de pouvoir disposer de ces outils.

Nous souhaitons aussi améliorer la qualité du parc de logements et du cadre de vie, cela passe par un accompagnement de la réhabilitation des logements du parc privé et du parc social, également des interventions, notamment sur des logements situés dans des périmètres de risques technologiques. Tout ceci est pris en compte dans le futur document d'urbanisme.

Il s'agit d'intervenir aussi sur les secteurs en Politique de la Ville. Nous sommes ici concernés sur le 8^{ème} arrondissement avec les secteurs de Mermoz et Langlet Santy qui bénéficient d'une inscription à l'ANRU.

Nous rappelons aussi les objectifs comme l'accès au

logement à toutes les étapes de la vie, l'hébergement et le logement accompagné, l'accueil des gens du voyage, la prise en compte de la souffrance psychique, l'habitat spécifique et, au travers de l'accès au logement locatif conventionné, l'organisation du service d'information et d'accueil des demandeurs de logement sur tout le territoire métropolitain, avec une déclinaison notamment sur les communes où la demande est la plus importante, et c'est le cas ici sur le 8^{ème}.

Le défi environnemental, c'est faire en sorte que la métropole soit plus durable pour répondre aux défis environnementaux et préserver la santé de ses habitants. Nous n'avons pas l'animation à l'écran mais cela vous aurait permis de voir l'évolution de la tache urbaine de Lyon avec une photo 1950-2010, vous auriez vu les effets de l'étalement urbain qui, quelque part, sont un peu préjudiciables au fonctionnement de notre agglomération parce que cela génère beaucoup de déplacements, donc de la pollution et des soucis pour la santé de nos concitoyens.

Nous faisons en sorte que le développement futur soit plutôt polarisé le long des grands axes de transport en commun et que l'on rende à la nature un certain nombre d'espaces qui étaient voués à de l'urbanisation. Dans le précédent PLU, nous avons rendu 1 000 hectares à la nature, nous en rendrons 700 supplémentaires et nous disposons toujours d'un stock de zones à urbaniser qui nous permet de travailler à l'horizon 2035. Ensuite, il faudra soit travailler différemment, soit considérer que la Métropole aura atteint une sorte de taille optimale et qu'on ne pourra plus aller beaucoup plus loin.

Nous ferons aussi évoluer les normes en matière de stationnement en faisant prendre en compte la proximité des transports en commun, les normes de stationnement pour les vélos aussi qui seront demain beaucoup plus contraignantes dans les nouveaux programmes. Il faudra disposer de plus de places pour permettre le stationnement des

vélos directement dans les futurs ensembles immobiliers.

La préservation des espaces naturels est bien évidemment prise en compte. On décline aussi la trame verte et bleue sur chaque arrondissement ou chaque commune. Le 8^{ème} est le seul arrondissement à ne pas être desservi par un fleuve ou une rivière, nous ne sommes pas concernés par la trame bleue, en revanche, nous prendrons en compte les zones de paysages, les parcs urbains ou de loisirs qui sont ouverts au public.

Nous renforcerons aussi la présence de la nature en ville au travers des nouveaux programmes immobiliers, en renforçant notamment des exigences en matière de coefficient de pleine terre. C'est la surface qui est obligatoire lorsque vous construisez un nouvel ensemble immobilier, c'est la proportion de l'assiette foncière qui doit être absolument dédiée à la réalisation des espaces verts. Précédemment, nous étions à 15 % en termes de coefficient de pleine terre et nous allons passer à 20 % pour le zonage qui est le plus communément utilisé ici sur le 8^{ème} arrondissement, qui est le zonage URM. Cela permettra notamment la plantation d'arbres de hautes tiges.

Nous renforcerons aussi les préconisations en la matière pour faire en sorte de pouvoir lutter contre les îlots de chaleur urbains que l'on connaît de temps en temps lorsque nous avons des périodes estivales très chaudes sur notre agglomération. Je ne vous détaille pas l'ensemble des préconisations ou des mesures qui sont mises en œuvre mais tout cela vise à renforcer la présence de la nature.

Autre élément important, et cela fait le lien avec un certain nombre de préoccupations qui sont émises par nos concitoyens, c'est la prise en compte du patrimoine et notamment la préservation d'un certain nombre d'éléments bâtis sur tout le territoire de la Métropole.

Nous allons multiplier de façon conséquente à la fois les périmètres d'intérêt patrimonial sur la carte du PLU, des secteurs où l'on

n'interdit pas la réalisation de futurs projets mais on demande qu'ils aient une identité architecturale qui correspond à l'identité du quartier dans lequel ils s'insèrent.

Enfin, en termes de préservation des éléments bâtis patrimoniaux, nous en avons 455 aujourd'hui, ils seront 1 700 demain. La prise en compte du patrimoine est bien évidemment renforcée dans ce PLU-H.

J'ai évoqué l'architecture bioclimatique, notamment avec le renforcement des exigences sur la pleine terre mais aussi sur la retenue des eaux pluviales, sur les systèmes d'énergies renouvelables, pour faire en sorte que nous ayons des logements qui soient beaucoup plus performants, beaucoup plus économes en matière d'énergie.

En matière de prise en compte des risques technologiques, nous avons 10 plans de prévention de risques technologiques sur notre agglomération, ce qui est assez important, dont le plus important de France, celui de la vallée de la chimie.

Une évaluation environnementale du PLU-H a été menée tout au long de la fabrication du projet, en lien étroit avec l'autorité environnementale qui nous suit sur ce plan parce qu'elle considère qu'aujourd'hui le futur PLU-H de l'agglomération lyonnaise est exemplaire et servira d'exemple pour les autres agglomérations en France, parce que nous sommes les premiers à bâtir ce type de document sur cette échelle, sur cette surface : 55 000 hectares et 220 000 parcelles.

L'autorité environnementale nous suit très en détail parce qu'elle souhaite faire de ce PLU-H un exemple qui sera ensuite présenté dans d'autres agglomérations pour faire en sorte que ce modèle puisse être dupliqué.

Le conseil de la Métropole a délibéré sur le sujet le

11 septembre, nous sommes dans la phase de consultation des personnes publiques associées qui dure trois mois à compter de la réception physique des documents en mairie ou au niveau de chaque personne publique associée. Suivant le résultat de cette consultation, il y aura éventuellement un deuxième arrêt de projet et ensuite une enquête publique durant laquelle l'ensemble de nos concitoyens pourront se prononcer sur le sujet.

Je tiens à l'indiquer ici, comme toute décision administrative, quand bien même l'enquête publique n'a pas démarré, chaque administré peut y avoir accès et venir en mairie d'arrondissement consulter le projet d'arrêt de PLU-H, sachant que c'est le projet d'arrêt, cela ne veut pas dire que ce sera le projet définitif parce qu'à l'issue de l'enquête publique, pour intégrer un certain nombre de réflexions de nos citoyens ou pour tenir compte des avis qui seront prononcés notamment par les services de l'État, il faudra ici ou là amender et modifier ce PLU afin de le rendre définitif.

En tout cas, cela vous permet d'ores et déjà pour ceux qui le souhaitent, et un certain nombre de nos concitoyens assistent à cette séance du conseil d'arrondissement ce soir, d'avoir une connaissance de ce projet d'arrêt. À l'issue du processus, il y aura bien évidemment l'opposabilité du document et la mise à disposition du document définitif. Ceci est envisagé pour la fin de l'année 2018.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette présentation globale.

Monsieur COHADE, vous allez nous présenter plus particulièrement le 8^{ème}.

M. COHADE.- Je ferai un focus au niveau de la ville et même au niveau de l'arrondissement puisque nous sommes amenés à nous prononcer aujourd'hui sur le projet de PLU-H au même titre que d'autres communes, ce que Michel nous a expliqué il n'y a pas très longtemps.

L'examen de ce PLU-H et des documents qui le construisent a suscité un certain nombre d'observations qui sont traduites par des documents annexés au PLU-H. Nous avons un premier type d'annexe relative au règlement écrit à l'OAP UNESCO et un deuxième qui concerne des documents plus techniques puisqu'il s'agit notamment des prescriptions d'urbanisme avec les réservations pour les différents programmes, des périmètres d'intérêt patrimonial, des éléments de bâti patrimoniaux, des ensembles de plans, les plans de zonage, des plans de hauteur mais également des plans de stationnement et des plans du développement économique.

Pour le 8^{ème}, nous sommes en limite mais nous sommes un peu concernés par les plans des risques naturels et technologiques.

Plus en détail sur notre arrondissement, il s'agit de prescriptions relatives aux questions qui sont autour de la rue Professeur Beauvisage. La proposition qui est faite est de mettre une préservation du paysage urbain existant composé d'un habitat pavillonnaire sur la rue Beauvisage, donc la rue Rochambeau et la rue de la Concorde. Nous avons également une proposition sur le périmètre de la rue Croix Barret en vue d'une recomposition urbaine, de faire évoluer le bâti du fait de sa vétusté, et le secteur compris entre la rue Croix Barret et l'impasse Brachet en favorisant notamment la constructibilité en cœur d'îlot.

La place Julien Duret est également concernée. Dans le cadre des PUP Patay et Saint-Vincent-de-Paul, il s'agit d'identifier un projet pour un équipement au bénéfice de la Ville de Lyon mais aussi des périmètres végétalisés à valoriser, notamment sur les rues Garon Duret et Henri Barbusse.

Enfin, il s'agit de confronter sur le secteur des hôpitaux la polarité hôtelière sans plafond sur les secteurs jouxtant les hôpitaux pour anticiper nos projets d'hébergement.

Ces points très locaux et très techniques nous ramènent sur l'arrondissement.

Compte tenu de ces préconisations, le projet arrêté du PLU-H et ses orientations d'aménagement d'urbanisme répondent à la politique d'urbanisme de la Ville de Lyon en permettant :

- de conforter le développement des projets structurants majeurs lyonnais (pour nous, ce sera Mermoz, Langlet Santy, entre autres) et prendre en compte des nouveaux enjeux de développement urbain par le biais d'orientations d'aménagement et de programmation adaptées et actualisées ;

- de répondre en matière d'habitat aux besoins issus de la croissance démographique dans les différents arrondissements ;

- d'anticiper la réalisation d'équipements communaux ou d'agglomération en accompagnement du développement urbain ;

- de préserver le bâti de qualité existant et de l'accompagner dans l'évolution de la ville et dans le respect des prescriptions patrimoniales et paysagères ;

- de valoriser la trame verte, notamment celle qui part de Blandan et qui va jusqu'au parc de Parilly, qui traverse le 8^{ème} arrondissement, en développant des espaces verts dans tous les projets ;

- de préserver et développer les activités économiques en milieu urbain.

Pour toutes ces raisons, je vous propose d'adhérer pleinement à ce projet de PLU-H arrêté par délibération du Conseil métropolitain et d'émettre un avis favorable.

Merci par avance.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce

rapport ? Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je remercie notre collègue LE FAOU pour la présentation de ce PowerPoint que j'ai déjà vu cinq fois présenté par lui-même. Chaque fois, on découvre de nouvelles choses, c'est intéressant !

Plus sérieusement, je n'entrerai pas dans le détail du PLU, ce n'est ni le lieu ni le moment, mais je voulais faire un focus sur l'arrondissement. Christophe COHADE vient de nous parler de l'arrondissement, pour ce qui est de la préservation du quartier et du patrimoine, je pense qu'un vrai travail a été fait, en particulier au niveau des éléments bâtis à préserver, et j'ai eu l'occasion de prendre le temps de me plonger dans le détail du PLU, il est vrai que les richesses de notre arrondissement sauront être préservées et mises en valeur avec ces nouvelles règles.

Au-delà, c'est l'intégration de notre arrondissement dans ce PLU global qui me pose plus de soucis. Michel LE FAOU a utilisé à de nombreuses reprises deux mots qui m'ont interpellé : équilibre et cohérence. J'ai un peu de mal à entendre cela parce qu'il y a des choses que je dénonce depuis de nombreuses années ici comme au Conseil municipal comme au Conseil de la Métropole, c'est le fait que le 8^{ème} arrondissement paye plus que les autres une politique sociale comptable et pas qualitative, qui est certes liée au fait que nous construisons beaucoup dans l'arrondissement mais qui va bien au-delà des obligations que nous nous fixons.

Quand on parle de cohérence, je pense qu'il faut en avoir un minimum mais dans ce PLU, objectivement, sur ce point, je ne la trouve pas.

Pour revenir au précédent rapport qui était présenté par Mme SAKER tout à l'heure sur l'engagement triennal, nous avons obtenu

avec beaucoup de peine les chiffres arrondissement par arrondissement, et quand on les analyse de façon brute, ce qu'elle a fait tout à l'heure, effectivement, on peut se réjouir d'avoir une production de logement social qui est à 120 % de l'objectif.

C'est très bien peut-être sauf que cet objectif de 120 % est atteint grâce à deux arrondissements : le 7^{ème} qui est à 160 % de son objectif et le 8^{ème} qui est à 216 % de l'objectif. Si on enlève ces deux arrondissements, on est à 2 logements près dans l'objectif triennal fixé.

En fait, dire que l'on a fait 120 % de l'objectif et s'en réjouir, c'est juste dire que l'on a demandé à deux arrondissements, le 7^{ème} et le 8^{ème}, qui sont déjà fort pourvus en logements sociaux, de supporter ce qu'aujourd'hui les autres arrondissements de Lyon ne sont pas en capacité de faire. Je n'ai pas parlé de volonté mais de capacité.

Il faut remettre les choses à leur place et l'église au milieu du village.

Deuxième point sur le logement social sur lequel il faut avoir un petit peu de cohérence, c'est le niveau. On nous annonce un chiffre de 4 000 logements par an, c'est le chiffre qui revient régulièrement, pourquoi pas. À un moment, il faut avoir un peu de cohérence : qu'en est-il de Jean-Louis TOURAINE qui, à Paris, vote un budget qui voit la baisse des APL et la ponction des bailleurs sociaux et qui, à Lyon, va voter un PLU qui prévoit un maintien de la continuité de la production ?

Michel LE FAOU l'a dit tout à l'heure, ces 4 000 logements par an dépendent principalement de la dynamique des bailleurs sociaux, et on a bien vu que le projet de loi de finances du gouvernement, en particulier son article 52, met à mal la capacité de ces bailleurs sociaux à continuer à produire à cette vitesse.

C'est bien d'annoncer des objectifs à Lyon et de faire le

contraire à Paris. À un moment, si on veut avoir de la cohérence, il faut en avoir jusqu'au bout et cela concerne également notre arrondissement.

Enfin, dernière remarque sur ce PLU, cela fait plusieurs années qu'on le « condamne » : notre arrondissement, au-delà de la métropole, a une population qui croît très vite, +1 000 habitants par an depuis une quinzaine d'années, qui croît plus vite que ses équipements. Nous avons des écoles surchargées, des équipements sportifs surchargés et on peine à voir apparaître dans ce nouveau PLU les équipements de demain. Quand on connaît un peu le fonctionnement de la Ville de Lyon, en particulier la PPI, au-delà du PLU, on a peine à les voir arriver dans les programmations financières.

C'est un vrai problème parce qu'accueillir plus de monde et avoir un PLU qui permet de densifier la ville, c'est bien, mais il faut aussi que les nouveaux habitants de demain puissent trouver dans l'arrondissement et dans la ville les équipements de proximité dont ils ont besoin.

Je terminerai sur une note positive sur les propositions d'amendement pour le 8^{ème} arrondissement, j'ai vu avec beaucoup de plaisir que la place Julien Duret allait faire l'objet d'un emplacement réservé pour y installer une école. Je vous rappelle que c'est le projet que nous défendions pendant la dernière campagne municipale, et que n'ai-je entendu sur l'implantation d'une école sur cette place !

Je vois avec plaisir que vous vous êtes ralliés à notre idée et ce sera, j'espère, d'ici quelques années, parce qu'elle n'est pas annoncée avant le mandat prochain, une nouvelle école dans ce quartier pour les petits habitants de Lyon.

Je vous remercie. Nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. LE MAIRE.- D'autre demande de paroles ? (*Non*)

Des éléments de réponse ?

M. LE FAOU.- Quelques éléments de réponse pour essayer de tordre le cou à un certain nombre de propos.

Monsieur GUILLAND, dans vos chiffres, vous citez le fait que la Ville de Lyon a dépassé son objectif en matière de production de logement conventionné. Nous avons fait 20 % de plus que ce que nous demandait la convention triennale. Quelque part, nous l'avons fait sciemment parce qu'il faut aussi assumer les choses.

Nous l'avons fait sciemment pour plusieurs raisons, parce que le mécanisme des conventions triennales est le suivant :

- La première convention, c'est 25 % du retard qu'il faut rattraper.
- La deuxième convention, c'est 33 %.
- La troisième, c'est 50 %.
- La dernière, c'est 100 %.

Nous avons donc fait le choix de prendre de l'avance pour faire en sorte que, dans les prochaines conventions triennales, l'effort à faire soit moins important parce que le gap sera tel qu'à certains moments, on pourra être en situation de déséquilibrer complètement le marché immobilier. Cela veut dire que si nous ne respectons pas les engagements et que, notamment, nous ne prenons pas d'avance, dans les années qui viennent, l'essentiel de la production de logement devrait être dédié au logement conventionné. En faisant ce choix, on prend de l'avance, on aura moins d'efforts à faire ultérieurement.

Vous citez les chiffres du 8^{ème} arrondissement. Vous nous dites 200 %, certes, mais est-ce que vous êtes contre le logement des étudiants, ce qui représente dans cette masse 247 logements ? Est-ce que vous êtes contre la réalisation d'EHPAD conventionnés éligibles à l'aide sociale ? Cela représente 93 logements réalisés sur Monplaisir et 340 sur le 8^{ème} arrondissement durant cette période.

Oui, nous avons dépassé notre objectif. Oui, nous l'avons

fait sciemment et, oui, nous l'avons fait en direction de populations qui ont besoin d'une attention de notre part parce qu'il faut être en capacité de pouvoir répondre aux attentes des jeunes qui souhaitent étudier et se loger sur Lyon, et en même temps des personnes âgées pour lesquelles il faut aussi avoir une attention toute particulière.

Vous faites ensuite la relation entre nos objectifs (4 000 logements conventionnés à produire sur le territoire) et les dispositions qui sont actuellement en discussion, qui ne sont pas encore votées. Le projet de loi de finances a fait l'objet d'une première lecture, il est passé au Sénat, les sénateurs ont introduit un certain nombre de modifications dont certaines d'entre elles seront reprises par le gouvernement. Les discussions continuent ce jour avec les bailleurs, avec probablement un dispositif qui sera :

- une entrée en sifflet dans un dispositif de réduction des APL, moindre probablement que ce qu'avait envisagé le gouvernement ;

- un mécanisme avec un relèvement de la TVA qui permettra de générer des recettes supplémentaires qui seront dédiées au financement du logement social ;

- une mobilisation des moyens de la Caisse des dépôts et consignations avec notamment 2 Md€ de prêts de haut de bilan qui seront fléchés en direction des bailleurs sociaux qui sont établis sur des zones tendues, 2 Md€ de prêts conventionnels toujours pour les bailleurs en zone tendue ;

- un rallongement de la maturité des prêts pour faire en sorte que la charge financière supportée par les bailleurs au titre du remboursement des emprunts antérieurs soit diminuée et qu'au travers de ce mécanisme on leur redonne des capacités et notamment des capacités pour ceux qui sont en zone tendue, et c'est le cas ici de Lyon.

Vous le voyez, il s'agit d'un certain nombre de dispositions

qui sont à la fois équilibrées, cohérentes et en lien avec les dispositions qui vont intervenir. D'autres dispositions complémentaires interviendront au titre de la loi logement en cours de préparation. La déclinaison de notre PLU-H et la mise en application se feront en articulation avec l'ensemble de ces dispositions.

Je rappellerai aussi la mobilisation des moyens financiers au niveau de la Métropole sur cette thématique du logement. Quand bien même, y compris antérieurement, la baisse des dotations en matière d'aide à la pierre en direction des terroirs et notamment des bailleurs avait déjà commencé, nous avons renforcé nos actions en la matière. Je rappellerai juste un chiffre : la PPI de la Métropole pour tout ce qui concerne d'une manière générale la politique de l'habitat et du logement et notamment les aides à la pierre, ce sont 440 M€ qui sont apportés par la Métropole et injectés sur le territoire.

Ensuite, vous faisiez référence aux équipements. Je pense qu'il faut peut-être rendre à César ce qui appartient à César : il me semble que l'idée du groupe scolaire sur la place Julien Duret, c'est un certain M. Roger DUMONT qui l'avait émise. Comme vous le notez, nous souhaitons réaliser un groupe scolaire sur le secteur Moulin à Vent Petite Guille qui avait été décrit dans notre programme sur ce secteur, qui est financé par deux projets urbains partenariaux qui nous permettent de financer plus de la moitié du groupe scolaire.

Nous sommes actuellement en lien avec mon collègue Franck LEVY et les adjoints concernés en mairie centrale en train de travailler sur le projet. Nous aurons très rapidement une réunion avec M. le Maire de Lyon pour faire en sorte qu'il puisse être lancé le plus rapidement possible parce qu'une part du financement est apportée au travers de projets privés.

Enfin, sur le secteur de Mermoz Sud, ce quartier est inscrit à l'ANRU avec actuellement un travail de composition de ce que sera

demain la future morphologie de Mermoz Sud, et bien évidemment aussi un travail sur les équipements scolaires existants que nous envisageons de refondre complètement et de reconstruire sur une période qui démarre entre maintenant et une dizaine d'années, le temps que le projet se mette en exécution.

Les discussions sont très avancées avec l'ANRU. Le dossier a déjà fait l'objet d'une présentation au comité d'engagement de l'ANRU, a fait l'objet d'un compte rendu qui intègre à la fois le niveau de financement et la prise en compte de ces éléments. N'ayez crainte sur le fait que nous ne puissions pas disposer de moyens pour exécuter nos ambitions et les mettre en œuvre dans les années qui viennent. Vous le verrez, les réalisations seront au rendez-vous ainsi que les financements. Merci.

M. LE MAIRE.- D'autre demande de parole ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Je ne vais pas alourdir le débat, je voulais juste dire à Monsieur LE FAOU, mais il le sait très bien, que nous n'avons rien contre le logement étudiant, rien contre l'implantation d'un EHPAD. Je reprends les chiffres, je suis désolé, vous les faites parler, moi aussi. Si on enlève à la production du 8^{ème} les 350 logements dont vous parlez, on arrive encore à 160 % de l'objectif. Ces 160 % de l'objectif, on les atteint en grande majorité dans des quartiers où le taux SRU est déjà largement supérieur à l'objectif de 25 %.

C'est devenu une telle habitude que je ne prends même plus la parole pour le dire, je ne sais pas si mes collègues l'ont noté mais nous avons voté contre la délibération pour la garantie d'emprunt de la rue du Professeur Beauvisage pour une raison toute bête : dans ce quartier déjà pourvu, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter du logement social au logement social.

Dire que nous sommes contre le logement social, c'est un raccourci un peu rapide Monsieur LE FAOU, mais habituel pour vous, donc il n'y a pas de problème. Après, que vous assumiez votre cohérence et que je ne sois pas d'accord avec vous, quelque part, cela me rassure !

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

M. LE FAOU.- Juste un complément que j'ai oublié dans mon propos tout à l'heure, notamment sur la déclinaison de notre politique en matière d'habitat et de logement à l'échelle de la ville.

Comme vous l'avez noté, un certain nombre d'arrondissements sont en retard au regard des objectifs de la loi SRU et, sur les arrondissements où il y a encore des capacités à pouvoir développer du logement conventionné, notamment le 7^{ème} arrondissement mais pas uniquement, en tout cas les arrondissements sur lesquels le décompte actuel est significativement éloigné de la barre des 25 %, nous allons renforcer ces exigences au titre du secteur de mixité sociale en les portant à 30 % et nous les maintenons à 25 % sur le 8^{ème} arrondissement et sur le 9^{ème} arrondissement, pour être en adéquation avec ces éléments.

Il ne faut pas rester uniquement sur la question des chiffres, elle est certes importante, nécessaire, il faut avoir un minimum de comptabilité en la matière et nous y sommes tenus, mais au travers notamment de l'opération de renouvellement urbain sur Mermoz Sud, nous allons démolir un certain nombre de logements, en construire de nouveaux et, bien entendu, ceux qui seront reconstruits ne seront pas des logements conventionnés, cela permettra aussi de rééquilibrer les choses à l'échelle de ce quartier ainsi qu'à l'échelle de l'arrondissement.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*)

Monsieur GUILLAND, j'écoute l'opposition, d'ailleurs je vous l'ai dit plusieurs fois, vous êtes tellement bon dans l'opposition que ce serait dommage que vous changiez de statut. On va tout faire pour pouvoir utiliser vos conseils mais, pour le groupe scolaire de cette place, il faut le rappeler, c'est la SELGT qui nous avait proposé cette solution pour aller le plus vite possible pour construire un groupe scolaire sur le quartier du Moulin à Vent.

Je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

7. Jardins partagés - Renouvellement de sept conventions d'occupation temporaire à titre gratuit avec les associations « Pentes Vertes » (jardin Ornano) à Lyon 1^{er}, « MJC Confluence Presqu'île » (jardin Gilibert) à Lyon 2^e, « La Légumerie » (La Réserve) à Lyon 7^e, « Graines de lait » à Lyon 7^e, « Le jardin collectif du Pré Sensé » à Lyon 8^e, « MJC Laënnec Mermoz » (verger collectif) à Lyon 8^e, « Centre social de la Sauvegarde » (jardin de la Sauvegarde et jardin du château) à Lyon 9^e - Approbation et autorisation de signature des conventions

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, il s'agit de voter des conventions d'occupation de terrains qui sont mis à disposition de deux associations pour le 8^{ème}, l'association du jardin collectif Pré Sensé et de la MJC Laënnec Mermoz.

Pour le premier, il s'agit d'un jardin situé 43, avenue Francis de Pressensé, avec une superficie assez intéressante qui permet de faire une quantité de jardinage non négligeable. Pour le second, il s'agit de la MJC Laënnec et du verger collectif Prenez Racine qui avait été initié dans le cadre de la requalification complète de Mermoz Nord dont les derniers bâtiments seront bientôt construits.

Je vous invite vivement à donner votre agrément pour ce dossier.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

8. Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et la SCOP SARL Les Trois Huit pour l'EI 08029 sis 101, boulevard des États-Unis à Lyon 8^e pour l'année 2018

Mme STEFANI-JACOB.- Mesdames et Messieurs, il s'agit de conclure un nouvel avenant à la convention passée entre la Ville de Lyon et la SCOP qui gère le nouveau théâtre du 8^{ème}, Les Trois Huit, dans les locaux de l'Espace 101. Une convention d'occupation temporaire à titre gratuit existait du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et, là, c'est celle de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Mesdames et Messieurs, si ces dispositions vous agréent, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. Institut Lumière - Consolidation des façades - 25, rue du 1^{er} film à Lyon 8^e - Opération n° 08062517 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 20005

Mme STEFANI-JACOB.- Mesdames et Messieurs, la villa des Frères Lumière a été construite entre 1899 et 1902. Elle est propriété de la Ville de Lyon depuis 1975.

On a constaté différents désordres, en particulier sur le linteau d'une baie, la façade côté Est, ainsi que sur les balustrades des balcons et des corniches. Des mesures préventives avaient été prises avec en particulier la mise en place de filets et, aujourd'hui, il est nécessaire d'entreprendre les travaux de consolidation et de restauration. En parallèle, il y aura la mise en conformité du paratonnerre.

Après consultation, conformément à la réglementation en vigueur relative aux marchés publics, les études ont été confiées au cabinet LR et Associés. Ces études ont conduit à une estimation du montant de l'opération de 1 M€ à la valeur du mois de septembre 2017. Cette opération sera lancée avec un échéancier de trois années : 40 000 € en 2017, 800 000 € en 2018 et 160 000 € en 2019.

En parallèle, Monsieur le Maire sera bien sûr autorisé à solliciter des participations potentielles, en particulier toutes les subventions qui pourront aider à la mise en œuvre de cette opération.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. Programmation 2017 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'un rapport récurrent que

nous votons tous les ans sur le financement des postes de maîtrise d'ouvrage réparti entre Ville de Lyon, État, Métropole et ANRU.

Nous sommes donc concernés par 5 postes de chargé de mission de la Mission Entrée Est pour un montant global de 111 433 €, et sur l'action « Communication et concertation », au niveau de la Mission également, pour un coût total de 60 000 €.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

13. Modification des tarifs publics des piscines municipales applicables au 1^{er} janvier 2018

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette modification des tarifs des piscines municipales se caractérise par une seule modification. En fait, il s'agit du tarif appliqué au personnel municipal qui sera le même à partir du 1^{er} janvier que celui des usagers traditionnels. Le reste est une reconduction.

Je vous invite à voter favorablement cette tarification des piscines pour 2018.

M. LE MAIRE.- Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Deux remarques, Monsieur le Maire.

La première est que nous voterons contre cette délibération sur le tarif des piscines, non pas que nous soyons opposés à la tarification préférentielle pour les agents de la Ville mais nous

avons en son temps voté contre ces nouveaux tarifs et, dans une suite logique, nous voterons également contre ceux-ci.

Par ailleurs, nous pouvons regretter que la nouvelle tarification des cantines qui passe au prochain Conseil Municipal ne fasse pas l'objet d'examen dans les arrondissements. C'est en effet quelque chose qui touche l'ensemble de nos concitoyens de façon assez directe puisque, en plus, c'est leur porte-monnaie. L'augmentation qui est proposée aurait mérité un débat en Conseil d'Arrondissement. Nous le regrettons, ce débat aura certainement lieu en Conseil Municipal.

M. LE MAIRE.- Nous verrons au Conseil Municipal alors.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

15. Approbation et autorisation de signature des conventions 2018-2020 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des 8 maisons de l'enfance de Lyon

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, en début de mandat, nous avons approuvé les conventions d'objectifs et de moyens pour les MJC, centres sociaux et maisons de l'enfance. En ce qui concerne les maisons de l'enfance et plus particulièrement, pour notre arrondissement, la maison de l'enfance de Monplaisir, la convention était d'une durée de trois ans. À mi-mandat aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation et dans le souhait de renouveler cette convention, suite notamment aux dialogues de gestion qui ont été mis en œuvre avec les maisons de l'enfance, et il vous est proposé de renouveler la convention pour une durée de trois ans avec la maison de l'enfance de Monplaisir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

17. Groupe scolaire Pasteur - Création d'un restaurant scolaire modulaire, 11, rue de Narvik à Lyon 8^e – Opération 08008534 - Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme 00006

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, depuis un an, un restaurant scolaire a été installé sur l'école Louis Pasteur, situé 11, rue de Narvik. On a ainsi réparé une anomalie qui faisait que cette école était une des rares de Lyon à ne pas avoir de restaurant scolaire, les enfants allant déjeuner tous les jours à pied au sein de l'école Olympe de Gouges.

Des préfabriqués auront été installés pour une durée d'un an. Aujourd'hui, il vous est proposé de pérenniser cette solution à travers un programme de travaux qui prévoit :

- l'aménagement d'un réfectoire en élémentaire avec mise en place d'un self, avec une capacité de 260 repas sur 3 rotations ;
- l'aménagement d'un réfectoire en maternelle pour 124 repas ;
- la création d'une laverie, d'un office, d'une zone économat, de vestiaires et sanitaires pour le personnel, d'un local d'entretien et d'un local de déchets.

Le restaurant actuel, composé de bungalows, sera déposé et la nouvelle opération aura très probablement lieu durant les vacances de Pâques ou d'été.

Le coût de cette action est estimé à 880 000 € TTC dont 850 000 € sur l'exercice 2018 et 30 000 € pour du matériel et des études déjà engagés sur cette année.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, on parlait tout à l'heure de cohérence sur le PLU, nous y revenons avec ce dossier. Michel LE FAOU, dans sa réponse, nous a dit que ce groupe scolaire allait faire dans le cadre de l'ANRU l'objet d'une rénovation, d'une restructuration, d'une reconstruction, tout reste à définir. Il l'a annoncé dans les années à venir. Je suis un peu plus sceptique parce que, en commission Immobilier, quand on demande aux services pour combien de temps on achète des modulaires, ils nous disent qu'ils seront en place pour au moins dix ans, ce qui veut dire que le groupe scolaire dont nous parle Michel LE FAOU ne verra pas le jour avant dix ans.

Je persiste à dire qu'il y a quand même un vrai décalage entre le besoin et les programmations d'investissement dans la ville, en particulier dans le 8^{ème} arrondissement compte tenu de l'augmentation de la population. Nous en avons là un bel exemple, je pense.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

J'ai du mal à me retrouver dans ces chiffres, celui de 880 000 € me paraît énorme. Est-ce que j'ai bien compris ou non ? Je voudrais me le faire préciser. S'agit-il d'une location ou des frais qui consistent à acheter ces modules qui généralement, on doit le reconnaître, sont bien faits mais, pour un tel prix, autant faire une construction qui serait plus pérenne.

M. LEVY.- C'est une acquisition, c'est écrit dans le rapport.

M. MORIN.- Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

16. Programmation des classes transplantées de janvier à juin 2018 et inscriptions budgétaires

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, il vous est proposé aujourd'hui de compléter la délibération que nous avons prise le mois dernier concernant la programmation en temps scolaire et en temps périscolaire, ceci afin de répondre à la demande des écoles et des enfants.

Il s'agit d'accompagner l'école Jean Macé, l'école Jean Mermoz, l'école Pasteur, l'école Lumière, l'école Marie Bordas et l'école Pergaud. Je vous rappelle la délibération du mois dernier concernant les classes sciences sur Jean Giono, Pasteur et Signoret.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

17. Composition des Conseils d'école - Désignation des représentants du Conseil d'Arrondissement

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, suite à des échanges entre la mairie de Lyon et l'inspection d'académie, il a été demandé de se conformer au Code de l'éducation et donc de bien vouloir désigner deux représentants de l'arrondissement afin de siéger dans chaque Conseil d'école.

Conformément toujours aux demandes, il s'agit d'un représentant du maire ou son représentant désigné par arrêté du maire et d'un conseiller désigné par le Conseil d'Arrondissement, objet de la réunion d'aujourd'hui.

Ainsi, il vous est proposé de désigner :

- Pour les groupes scolaires Charles Péguy, Jean Giono, Maryse Bastié : M. COHADE
- Pour le groupe scolaire Pergaud : Mme SAKER
- Pour les écoles Kennedy, Signoret, Combe Blanche : Mme ÉVA
- Pour l'école Jean Macé : Mme FERRARI
- Pour les groupes scolaires Delorme et Bordas : M. MATARFI
- Pour les écoles Pasteur et Olympe de Gouges : Mme BACHA-HIMEUR
- Pour le groupe scolaire Jean Mermoz : M. TOURNEBIZE
- Pour l'école Lumière : Mme RUNEL
- Pour l'école Herriot : M. HEUTREY
- Pour l'école Paul-Émile Victor : Mme STEFANI JACOB

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

18. Questions diverses

Je vais laisser la parole maintenant à Mme Thérèse RABATEL pour qu'elle nous parle de son premier prix.

Mme RABATEL.- C'est l'occasion quand même d'en parler parce que c'est quelque chose qui n'est pas anodin. J'étais lundi et mardi à Bruxelles, j'avais souhaité que la Ville de Lyon se porte candidate à un prix européen pour sa politique en direction des personnes en situation de handicap. Il y avait 26 villes candidates à travers l'Europe et, à la Commission européenne, la commissaire européenne en charge des affaires sociales a remis à la Ville de Lyon le premier prix.

Nous sommes classés comme la Ville qui, en Europe, aujourd'hui, fait le plus d'efforts, a la politique la plus multicarte sur le handicap.

Je dois vous dire que pour moi cela a été beaucoup d'émotion parce que c'est quand même le résultat de beaucoup de travail, je m'occupe de ce sujet depuis 2008. C'est beaucoup de fierté parce que les élus sont engagés sur la ville de Lyon et sur les arrondissements, et je salue en particulier les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements qui font des efforts tout particuliers sur ces sujets avec des commissions d'arrondissement en direction des associations de personnes handicapées, les services de la Ville de Lyon qui sont très engagés. Nous avons constitué un réseau de 13 référents éducation culture petite enfance qui ont chacun dans la tête l'idée de développer les politiques handicap.

Je vous donne juste quelques exemples, c'est un peu l'occasion mais c'est quand même pour se rendre compte de ce qui est fait sur la ville de Lyon : en termes d'emploi, la loi propose 6 % de personnes en situation de handicap embauchées dans les entreprises et les collectivités territoriales, sur la ville de Lyon, nous sommes à 8 %. C'est très rare, je peux vous le dire. Nous avons 8 000 salariés sur la Ville de Lyon et cela représente 587 personnes en situation de handicap employées dans les services de la Ville de Lyon.

Ce ne sont pas des emplois réservés, ce sont des vrais emplois en direction de la population. C'est quelque chose de magnifique fait par les Ressources Humaines de la Ville de Lyon.

Nous avons aussi des institutions culturelles qui font un travail magnifique. Par exemple, la Maison de la danse, avant certains spectacles, convie des personnes aveugles à monter sur scène, à toucher les décors, à parler avec les danseurs, à esquisser certains gestes. Avec le handicap, il ne faut jamais avoir d'a-priori, des personnes aveugles peuvent être intéressées par le fait d'aller voir des spectacles de danse.

C'est un exemple tout à fait original d'intégration, d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Pour vous donner d'autres exemples, nous avons un service médico-social scolaire sur Lyon qui est tout à fait extraordinaire ; il n'y a que 12 villes en France à avoir un service de ce niveau : 9 médecins, 45 infirmières, 24 assistantes sociales en capacité de détecter chez les petits enfants ou chez les enfants dans les écoles primaires et maternelles une situation de handicap, d'accompagner les parents, d'aider les instituteurs et les parents dans cette découverte qui est extrêmement douloureuse, extrêmement difficile.

Dans ce dossier qui nous était demandé, quelques questions concernaient la métropole, par exemple sur les transports en commun. Je donne aussi quelques chiffres qui impressionnent toujours les gens avec qui je peux en parler : dans le précédent mandat, le Sytral a mis 60 M€ pour l'accessibilité du réseau des transports en commun et, dans ce mandat, il est prévu d'ajouter encore 37 M€. La plupart des arrêts de bus aujourd'hui ont été mis en accessibilité, très largement les

métros, 100 % des tramways. C'est un travail tous azimuts, de concertation aussi avec les associations de personnes en situation de handicap.

Nous avons été récompensés pour cette raison, parce qu'un travail extrêmement large est fait.

Je termine en disant que cela nous donne une grande responsabilité puisqu'il faut que nous soyons, dans l'année qui vient et les années suivantes, en capacité d'assumer ce premier prix européen. Nous serons très regardés, des délégations viendront et nous aurons de nombreuses invitations. En même temps, je dis toujours qu'il faut de l'humilité parce que je sais très bien que sur le handicap, il y a toujours à faire, il y a toujours des choses oubliées, il y a toujours des erreurs, il y a toujours un escalator qui ne marche pas et qui rend la vie difficile. Il y a toujours des chantiers qui peuvent être parfois mal balisés.

Il faut aussi de l'humilité sur ce sujet parce que je sais que l'on est loin de l'inclusion totale des personnes en situation de handicap dans la société mais, en même temps, nous avons quand même fait de gros progrès sur l'égalité, dans la façon de voir de la population qui a aussi changé.

Je suis vraiment fière de ce que fait la Ville de Lyon, les adjoints avec moi, tous les services et la Métropole qui a été associée sur une partie du dossier parce que les villes européennes ne sont pas toutes bâties de la même façon avec les mêmes compétences. De ce fait, il a fallu faire appel à une partie des compétences de la Métropole.

Première en Europe, j'ai eu les larmes quand j'ai eu cette récompense tellement je trouvais cela magnifique pour l'Europe et pour Lyon d'en être arrivé à ce niveau. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame RABATEL.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, je suis prêt à donner la

parole aux personnes qui voudraient poser des questions diverses.

Madame AUZIAS ?

Mme AUZIAS.- Je vais vous parler de la rue Général André. Vous avez été alertés depuis 2014 ou fin 2014 des problèmes récurrents dans cette rue au niveau des embouteillages. Cette rue est à double sens, elle est étroite et en plus il y a un rétrécissement à deux endroits. Les gens sont excédés parce que cela coince partout. Au niveau de ce rétrécissement, à l'entrée et à la sortie des classes, au début de la rue, les gens se garent n'importe comment, ce qui génère des problèmes parce que les habitants ne peuvent plus sortir de chez eux pour aller travailler entre autres.

Nous sommes interpellés. Vous avez reçu une pétition des habitants, un dossier avec des photos qui rappelle vraiment les faits.

Les habitants demandent que cette rue soit en sens unique entre Viviani et l'avenue Paul Santy parce que la rue Valensaut est en sens unique dans l'autre sens. Je passe régulièrement dans cette rue, je vous assure qu'il y a vraiment de gros problèmes.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison sauf sur un point : il n'y a pas deux rétrécissements mais un seul tout le long de la rue parce que c'est une voie très étroite. On peut étudier une voie à sens unique mais il faut savoir que c'est un accélérateur de voitures. Si vous avez un sens rue Valensaut, vous aurez l'autre rue Général André, ce sera la desserte logique pour beaucoup et cela ne réduira pas le nombre de voitures.

Je crois qu'il faut bien étudier le dossier avant de dire qu'on veut absolument une voie unique parce que, par expérience, je sais que c'est sur les voies uniques que nous avons le plus d'accidents.

Mme AUZIAS.- Il faut regarder

M. LE MAIRE.- Nous allons regarder. Des personnes nous demandaient aussi des ralentisseurs, ce sont des choses que nous

suivons.

Ce soir, nous avons commencé par un hommage à Robert BATAILLY, c'était notre fil républicain de cette séance. Nous avons parlé ensuite de l'espace Bargoin, un lieu qu'il avait très bien connu et mis en place. Nous avons parlé aussi du gymnase Voronzov car nous savons que, dans le 8^{ème} arrondissement, si la gymnastique existe, la Convention gymnique existe, si aux prochains jeux olympiques des athlètes iront représenter la France, nous le devons à Robert BATAILLY.

Robert BATAILLY avait aussi un point particulier, ce côté convivial, ce côté épicurien, et nous avons une tradition dans le 8^{ème} arrondissement : lors du Conseil d'Arrondissement qui suit l'arrivée du Beaujolais, le maire du 8^{ème} arrondissement vous invite dans l'espace Égalité pour retrouver les grattons que nous avait proposés autrefois Robert BATAILLY.

Je vous remercie. Bonne soirée.

(La séance est levée à 20 heures 43.)